Gestion de l’Aire Marine Protégée de Donaten : Nature Tropicale ONG forme les écogardes à l’utilisation efficace de l’application SMART

Une vingtaine d’écogardes sont en formation depuis la matinée de ce jeudi 20 octobre 2022, au siège de Nature Tropicale à Cotonou (Akpakpa). Cette initiative de Nature Tropicale ONG, soutenue par Rampao, Cebios et autres partenaires, vise à renforcer les capacités des écogardes pour une gestion durable des espèces menacées des AMP.

Deux jours durant, ils seront formés à l'utilisation de l'application SMART, dans l'objectif de mener, sur le terrain, une collecte de donnée plus efficace. Par décret n°2022-003 du 05 janvier 2022, le gouvernement du Bénin créait les aires marines protégées (AMP) de Donaten et de la Bouche du Roy (Togbin).

L'urgence était de lutter contre la menace des espèces maritimes en disparition. Afin d'accompagner le gouvernement dans son initiative salutaire, et en attendant l'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de ces AMP, l'ONG Nature Tropicale a alors pensé à encourager et à renforcer l'approche utilisée sur le terrain pour protéger au mieux ces espèces, les écogardes, précisément sur le site de Donaten. Ils sont une vingtaine venue de Donaten, Tokplégbé, Pk 6, Abatoir, Sèmè Okoun, Sèmè Kraké, Djeffa, Ekpè et tutti quanti (la couverture côtière de l'AMP de Donaten) suivre ladite formation.

Selon Joséa Dossou Bodjrenou, Président de l'ONG Nature

Tropicale, ils s’agira de renforcer leur capacité sur la collecte des données scientifiques. « Nous sommes dans le cadre d’une recherche participative. Les pêcheurs, les écogardes sont sur le terrain 24/24 heures. Avant, nous leur donnions des fiches à remplir, mais maintenant avec la technologie SMART, à la suite de cette formation, ces écogardes pourront inscrire directement les données sur leur smartphone », a-t-il expliqué.

À en croire, sans se déplacer, ils peuvent transférer ces informations collectées. De plus, l’outil va permettre d’avoir des informations fiables. Aussi a-t-il confié : « Nous travaillons dans ce sens pour que, quand le plan d’aménagement et de gestion sera élaboré, on n’oublie pas ces acteurs qui font déjà de très bon travail sur le terrain ». Nature Tropicale mise donc sur une approche participative et entend faire son possible pour inclure ces premiers acteurs

indispensables dans le plan du gouvernement.

C’est pourquoi les partenaires n’ont ménagé aucun effort pour accompagner cette noble initiative. En effet, selon la clarification de Marie Dossou Bodjrenou, c’est un projet que Cebios, PAPBio Rampao etc ont financé dans le cadre de l’AMP de Donaten pour appuyer les écogardes qui sont déjà sur le terrain par des équipements et une formation sur l’outil SMART afin de collecter les données sur les espèces migratrices en général. Ainsi, sur place, les matériels ont été mis à la disposition de ces 25 écogardes. Il s’agit de cinq portables android, 20 torches, et 12 imperméables.

L’outil SMART et son importance

L’outil SMART est une application téléchargeable sur playstore, et utilisable sur les smartphones. Invitée pour initier les écogardes à son utilisation, Fai CHABI-YAOURE, Spécialiste en gestion des AMP apporte quelques explications. En ce qui concerne l’utilité, cette application permet de collecter les données sur le terrain, les analyser ou les traiter dans le logiciel smart.

« Aujourd’hui, nous allons faire la phase théorique. C’est-à-

dire qu'on va les montrer d'abord ce que c'est que l'outil. Comment on l'utilise. Les écosystèmes dans lesquels on peut l'utiliser et comment on essaie de collecter des données sur le terrain avec l'application smart mobile. On va les montrer comment on installe l'application sur un appareil Android et comment on démarre une patrouille ; comment on enregistre une patrouille, comment on enregistre les différentes données, à savoir les activités anthropiques et aussi l'observation de la faune sauvage », explique-t-elle de long en large.

Pour rappel, la formation se poursuit ce vendredi 21 octobre 2022, cette fois-ci dans sa phase pratique, avec les écogardes, sur l'AMP de Donaten. À noter, que pour une gestion durable de ces AMP, les OSC ne cessent de multiplier les actions de veille. En attendant le plan d'aménagement et de gestion de ces AMP, les acteurs sollicitent le soutien et l'engagement aussi bien des riverains, que du gouvernement, par le biais du CENAGREF (Centre national de gestion des réserves de faune).

Arsène AZIZAHO

La gestion des aires marines protégées de Togbin et Donaten au cœur d'un atelier du projet Benkadi à Grand-Popo

Le 05 janvier 2022, le gouvernement du Bénin a créé à travers le décret n°2022-003, les aires marines protégées (AMP) de

Donaten et de la Bouche du Roy (Togbin). Une initiative unanimement saluée par les acteurs de la société civile de protection de l'environnement.

Pour lancer le processus d'élaboration du plan de gestion et définir les projets d'activités à mettre en œuvre pour la conservation des ressources et l'exploitation judicieuse et durable de ces deux aires marines protégées, la Plateforme des Acteurs de la Société Civile au Bénin (PASCiB) aux côtés du Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF) a réuni à l'hôtel Bel Azur de Grand-Popo ce jeudi 22 septembre 2022, plusieurs acteurs de la société civile, des cadres des mairies et des agents de la sécurité publique impliqués dans la protection de ces aires.

« Les travaux doivent nous amener à doter toutes les parties prenantes d'une feuille de route très claire, qui définit l'action concrète à mener, à court, à moyen et à long terme, dans le cadre de la gestion des aires marines protégées de Donaten et de la Bouche du Roy » a déclaré Aurélien Atidégla, Président de la PASCiB à l'ouverture, indiquant qu'un plan de suivi et de mise en œuvre des recommandations de l'atelier sera également élaboré.

Constant Houndénou est le Conseiller technique au développement durable et représentant le Ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette rencontre. Il rappelle que les aires marines protégées créées, permettront d'une part de sécuriser la mangrove et les ressources halieutiques disponibles dans ces écosystèmes et d'autre part, de générer des bénéfices socio-économiques pour les populations riveraines.

Cet atelier initié dans le cadre du projet Benkadi au Bénin vient à point nommé acter le processus d'élaboration du plan de gestion des deux aires marines protégées concernées, dira Abdel-Aziz Baba Moussa, Directeur Général du Centre National de Gestion des Réserves de Faune (CENAGREF). Car une chose est de créer, mais une autre est de gérer. Le tout n'est pas d'avoir ces documents, mais il faut pouvoir les mettre en œuvre a-t-il laissé entendre.

Approche participative pour la gestion des aires marines protégées au Bénin

La diversité des participants à cet atelier justifie l'approche participative de ce processus qui bénéficie de la disponibilité et de l'accompagnement du ministère du cadre de vie et du développement durable rassure le Conseiller, Constant Houndénou avant de lancer officiellement les travaux

dudit atelier.

Sans doute, les acteurs sont engagés à mutualiser leurs efforts pour la conservation des aires marines protégées. Selon Joséa Dossou Bodjrenou, Directeur de l'ONG Nature Tropicale, la rencontre permettra à chaque acteur de savoir le rôle à jouer et comment jouer sa participation pour l'atteinte des objectifs escomptés par le gouvernement en créant les aires marines protégées.

Dans le même sens, Alexine Atioukpe, Chef division eau et assainissement à la mairie de Cotonou est aussi convaincu. « Au terme de cet atelier, le service environnement de la mairie de Cotonou va s'approprier des résultats de cet atelier afin d'accompagner au mieux la protection des tortures marines, au niveau de l'aire marine protégée de Donaten », a-t-elle confié.

Pour rappel, les aires marines protégées au cœur de ces échanges, regorgent d'une riche diversité biologique menacée ou en voie d'extinction, à savoir, les tortures marines, les lamantins d'Afrique, les baleines et les dauphins et diverses espèces de poissons et de crustacés, etc.

Arsène AZIZAHO